

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Économie,
des Finances et de la Souveraineté
industrielle et numérique
Comptes Publics

Décision du 9 septembre 2022

**Allouant un complément de rémunération au directeur général par intérim
de l'établissement public foncier de Vendée**

NOR : ECOB2220229S

**Le Ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique
et le Ministre délégué, auprès du Ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté
industrielle et numérique, chargé des comptes publics,**

Vu le décret n° 53-707 du 9 août 1953 modifié relatif au contrôle de l'État sur les entreprises publiques nationales et certains organismes ayant un objet d'ordre économique ou social, notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2021 portant nomination de M. Laurent Delfaud en qualité de directeur général par intérim de l'établissement public foncier de la Vendée à compter du 23 décembre 2021 ;

Vu l'arrêté du 6 avril 2022 portant nomination de M. Thomas Welsch en qualité directeur général de l'établissement public foncier de la Vendée à compter du 11 avril 2022,

Décident :

Article 1^{er}

Au titre des fonctions de directeur général par intérim de l'établissement public foncier de la Vendée exercées du 23 décembre 2021 au 10 avril 2022 inclus, il est alloué à M. Laurent Delfaud un complément exceptionnel de rémunération d'un montant brut de 4 178 €.

Article 2

Le directeur général de l'établissement public foncier de la Vendée est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 9 septembre 2022

Le Ministre de l'Économie,
des Finances et de la Souveraineté
industrielle et numérique

Le Ministre délégué
auprès du Ministre de l'Économie,
des Finances et de la Souveraineté
industrielle et numérique,
chargé des Comptes publics

Bruno LE MAIRE

Gabriel ATTAL